

## Élections professionnelles 2011 à la SNCF :

# **l'UNSA progresse et obtient 21,4%**

### **Communiqué de l'UNSA Cheminots**

« Avec plus de 21 % des suffrages, l'UNSA-Cheminots enregistre un résultat historique aux élections professionnelles.

Cette progression de +3,6 % nous permet d'être représentatifs dans tous les comités d'établissement et de gagner un CE supplémentaire (le CE Clientèles). »

« Nous remercions tous les cheminotes et cheminots pour la confiance qu'ils nous renouvellent par ce vote massif.

« Grâce à ce soutien, l'UNSA-Cheminots confirme clairement sa deuxième place et se positionne très largement comme la 1ère organisation syndicale réformatrice de la SNCF.

« Ce résultat témoigne de l'implication et du travail effectué par nos représentants, dans tous les métiers et dans tous les secteurs de l'entreprise.

« Nous continuerons, avec nos élus, à travailler dans l'intérêt de tous les cheminots, pour un syndicalisme moderne, autonome et constructif, basé sur nos valeurs : responsabilité, dialogue, efficacité. »

### Les chiffres

CGT : 37,3% (-1,9) - UNSA : 21,4% (+3,6) - Sud rail : 17,3% (-0,3) ; CFDT : 13,7% (+1,9),  
Non représentatifs : FO, 8,5%, CFTC, 1,3%, CGC 0,4%

### **Convention chômage : un accord qui sauvegarde la protection des chômeurs**

L'UNSA a pris connaissance du projet d'accord sur une nouvelle convention chômage issu des négociations interprofessionnelles.

Elle se félicite tout d'abord, alors que le nombre de demandeurs d'emplois ne baisse pas, que les allocations versées aux chômeurs soient maintenues. En effet, le principe « 1 jour cotisé, 1 jour indemnisé » est pérennisé jusqu'en décembre 2013.

L'UNSA constate que la revendication patronale de baisse des cotisations, dès lors que le résultat d'exploitation du régime serait excédentaire de cinq cents millions d'euros par semestre, sera limitée sous certaines conditions.

D'autre part, l'UNSA enregistre avec satisfaction les améliorations négociées pour les salariés percevant une pension d'invalidité et les saisonniers.

Enfin, la mise en place de groupes de travail avant fin 2011 devrait permettre de traiter des sujets de fond, comme les droits rechargeables.

Sur la base de cette analyse, l'UNSA est favorable à cette nouvelle convention qui sauvegarde globalement la protection des chômeurs.

## **Statu quo sur le front du chômage, le chômage ne baisse pas**

2.100 demandeurs d'emploi en moins représentent une goutte d'eau au regard des quatre millions trois cent mille personnes à la recherche d'un emploi.

Pour l'UNSA, il est inopportun de parler de stagnation lorsque le chômage des femmes et des plus de 50 ans augmente. Idem pour le chômage de longue durée qui est en constante augmentation depuis plusieurs années.

Face à cette situation, l'UNSA dénonce la décision du gouvernement de ne pas renouveler au début de l'année, l'allocation en faveur des demandeurs d'emploi en formation qui, aujourd'hui faute d'accord, n'est pas remplacée.

La suppression de cette allocation est en contradiction avec l'impératif de formation permettant aux chômeurs de retrouver plus rapidement un emploi.

L'UNSA partage l'analyse de la direction de l'emploi de l'OCDE qui recommande à chaque pays de ménager des réserves budgétaires pour continuer à assurer un minimum de revenu aux chômeurs, assurer leur formation ou leur conversion.

## **Agents non titulaires de la Fonction publique, l'UNSA signe**

Une dernière séance de travail le 7 mars 2011, présidée par François Baroin et Georges Tron, sur le protocole d'accord portant « Sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels dans les trois versants de la fonction publique : accès à l'emploi titulaire et amélioration des conditions d'emploi », a permis à l'UNSA Fonction publique de souligner de nouveau toute l'importance de cette négociation pour les agents non titulaires.

Elle a rappelé que la lutte contre la précarité dans la Fonction publique passe avant tout par un vaste plan de titularisation, le recours au contrat devant rester l'exception.

L'UNSA Fonction publique a constaté une évolution du document intégrant au fur et à mesure des négociations de nombreuses demandes.

Le texte, tel qu'il nous a été adressé après cette réunion, n'est plus amendable. Le bureau national du mardi 29 mars de l'UNSA Fonction Publique s'est positionné pour une signature du projet d'accord.

## **Résultats d'élections professionnelles**

**Sud Radio** (31) : l'UNSA a remporté le siège du collège "journalistes" au sein de la délégation unique du personnel avec 8 voix sur 13 suffrages exprimés. Une désignation d'un DS s'appuiera sur ce résultat.

**ORIL** (76) : dans cette entreprise chimique filiale du Groupe Servier, l'UNSA, présente pour la première fois, remporte 485 voix sur les 611 suffrages exprimés, soit 79,38%, devant la CFDT (20,62%).

**Transports Urbains de Laval** (53) : l'UNSA progresse fortement en obtenant deux sièges au CE avec 32% des voix.

**Communauté de l'Agglomération d'Annecy** (74) : lors du renouvellement de la commission administrative paritaire de la catégorie C, l'UNSA arrive en tête avec 102 voix sur 254 suffrages exprimés, soit 40,16% devant la CFDT (36,61%). En catégorie B, l'UNSA obtient 44 voix sur 80 suffrages exprimés devant la CFDT (43%).

**OTI France** : dans cette entreprise de prestations de services liées à l'énergie employant 381 salariés, l'UNSA obtient 40,28%. Faute de quorum, un second s'est tenu et a renforcé la position de l'UNSA avec 58,51% des voix et six sièges sur dix en CE, face à la CGT seule autre liste présente.

**OSIATIS** : dans cette société de gestion des réseaux informatiques de plus de 500 salariés, l'UNSA obtient 24 des 465 suffrages exprimés, soit 5,16%.

Si la représentativité n'est pas décrochée, ce résultat est un point d'appui pour une section syndicale très récente datant de moins de 6 mois, dans un paysage très éclaté : SUD (27,74%), CGT (26,88%), CFDT (23,44%), FO et CGC (8,39% chacun, FO perdant sa représentativité).

**Transports Blondel** (68) : dans cette entreprise de transport routier de 144 salariés, l'UNSA obtient 20,38% des voix et un siège au CE.

## ***Un succès des matinées de l'économie***

La deuxième matinée économique de l'UNSA consacrée à la fiscalité confirme à la fois l'intérêt pour cette rencontre et pour le sujet abordé. Thomas Piketty, en proposant une « révolution fiscale », plaçait évidemment la barre très haut : les débats nourris et argumentés n'ont pas manqué de démontrer la capacité d'analyse et de propositions de notre organisation, ce que notre intervenant a lui-même souligné à l'issue de la réunion.

De nombreux représentants de syndicats, du public comme du privé, étaient présents, et ont participé à l'ensemble de la matinée. Des travaux fructueux qui enrichissent la réflexion de l'UNSA pour aboutir à une prise de position de l'union sur « une réforme fiscale ». Merci aux animateurs Jean-Marie Poirot, Jean-Pierre Yonnet, Thomas Petit.

## ***Europe***

### ***Des syndicats français et le DGB disent non au Pacte « Merkel-Sarkozy »***

L'UNSA et d'autres syndicats français ont organisé, le 22 mars dernier, avec le DGB, la grande confédération allemande, une conférence de presse et un rassemblement symbolique devant le ministère des finances à Bercy pour refuser le Pacte « Merkel-Sarkozy ».

C'est la première fois que le mouvement syndical franco-allemand s'unit pour répondre à une initiative de leurs Etats. Il est vrai que ce pacte de compétitivité est un danger pour l'Europe sociale. Il met la pression sur les salaires et s'en prend à l'autonomie de négociation des partenaires sociaux. Le secrétaire général de l'UNSA, Luc Bérille, s'est rendu à Berlin le 24 mars pour un événement similaire. Ces actions syndicales s'inscrivent dans la campagne de la CES contre l'austérité, pour une Europe sociale, pour des salaires équitables et pour l'emploi. Une délégation de l'UNSA participera à l'Euromanifestation du 9 avril à Budapest.

### ***Avec la CES, l'UNSA dit non à un Pacte de régression sociale***

L'UNSA, avec la Confédération européenne des syndicats, rejette le « vaste ensemble de mesures » de gouvernance économique adopté par le Conseil européen des 24 et 25 mars dernier dont le « Pacte pour l'Euro plus ». En effet, ces décisions, conformes aux plans d'austérité mis en œuvre dans toute l'Union européenne, ont des conséquences sociales désastreuses.

Nous dénonçons ces politiques, inefficaces économiquement et injustes socialement, qui ne s'attaquent pas aux véritables causes de la crise. Certes, contrainte et forcée, la zone euro institue un mécanisme européen de stabilité (MES) qui renforce le pilier économique de l'Union économique et monétaire mais elle met aussi en place un véritable pacte de régression sociale. Les Etats membres et les institutions européennes doivent prendre en compte les revendications de la CES et de tous ses syndicats affiliés pour une Europe du progrès social. Alors que des mouvements sociaux éclatent, notamment à Bruxelles et à Londres, l'UNSA participera à l'Euromanifestation du 9 avril à Budapest.

## ***Monde***

### ***Avec l'OIT : Conditions de travail et pénibilité, journée du 28 avril***

CFDT, CGT, FSU, UNSA, Solidaires ont adopté une déclaration commune pour faire du 28 avril, journée mondiale de l'OIT pour la sécurité et la santé au travail commémorant les victimes des accidents du travail et des maladies professionnelles, une grande journée de mobilisation pour la prévention et l'amélioration des conditions de travail, la reconnaissance et la réparation de la pénibilité.

Les aspirations à une juste réparation des conséquences de la pénibilité du travail sur l'espérance de vie font partie des raisons profondes des mobilisations des salariés tant dans le privé que dans le public. De façon plus large, toute souffrance au travail doit être combattue et le travail doit être réhabilité.

L'influence de la pénibilité du travail sur l'espérance de vie a été reconnue par la loi réformant les retraites de 2003 en prévoyant dans son article 12 une négociation au niveau interprofessionnel. Toutes les

organisations syndicales ont porté un dispositif permettant à la fois de prévenir les mauvaises conditions de travail et de compenser les effets liés à l'exposition aux pénibilités entre autre, par un départ anticipé.

Les négociations engagées de 2005 à 2008 n'ont pas abouti. Pourtant les travaux menés tant par les experts, les chercheurs et les négociateurs ont apporté de nombreux éléments permettant de penser qu'il est possible de définir, de prévenir et de réparer les pénibilités subies.

La réforme des retraites du 9 novembre 2010 ne répond pas à l'un des objectifs fixé par les organisations syndicales : permettre à des salariés usés prématurément à cause de leurs mauvaises conditions de travail et ayant une espérance de vie réduite, de vivre une retraite en bonne santé d'une durée équivalente à d'autres salariés non exposés

Les projets de décrets sur la pénibilité viennent d'être rejetés par les organisations syndicales dans les différentes instances de concertation.

Ce dispositif, basé sur une approche médicale, ne répond pas aux exigences des salariés ayant été exposés aux facteurs de pénibilité de partir plus tôt à la retraite.

Ce dispositif n'est pas équitable et s'apparente à un véritable parcours du combattant pour faire reconnaître son IPP (incapacité permanente partielle) au titre de la pénibilité.

La durée minimale d'exposition de 17 ans est exorbitante et le cumul des expositions n'est pas pris en compte.

L'absence de représentants des salariés au sein de la commission pluridisciplinaire laisse place à l'arbitraire.

Les négociations de branches ou d'entreprises qui vont s'ouvrir doivent prendre en compte les organisations du travail, les modes de management, la place des salariés dans les modes de production et les inégalités Femmes-Hommes. Elles doivent permettre d'allier prévention, aménagement des carrières professionnelles et réparation avec une juste compensation des conséquences de la pénibilité sur l'espérance de vie.

Dans la fonction publique, « le service actif » ne répond qu'imparfaitement et partiellement à la prise en compte de la pénibilité. Des discussions doivent s'engager.

**Avec ces objectifs les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, UNSA, Solidaires appellent les salariés du privé comme du public à faire du 28 avril, journée mondiale de l'OIT pour la sécurité et la santé au travail commémorant les victimes des accidents du travail et des maladies professionnelles, une grande journée de mobilisation pour la prévention et l'amélioration des conditions de travail, la reconnaissance et la réparation de la pénibilité.**

## **Expression directe UNSA**

Emission de télévision de 2 mn diffusée

Le mardi 29 mars 2011 sur France 2 vers 13h50 ;

Rediffusée le vendredi 1er avril 2011 sur France 5 vers 22h30 ;

Et le samedi 2 avril 2011 sur France 3 vers 17h

**Thème : « pour un syndicalisme combatif »**

(Avec Luc Bérille : nouveau secrétaire général de l'UNSA)